

# COLLÈGE DE SAINT-LAURENT,

PRÈS DE MONTRÉAL, CANADA.

Le Collège de St. Laurent fut fondé en 1847 par le R. P. Augustin Vérité et neuf autres Religieux de la Congrégation de Ste. Croix, que le Rév. M. Jean Baptiste Saint-Germain, curé de la paroisse, fit venir de France par l'entremise de Mgr. Bourget, de vénérée mémoire.

La Congrégation de Ste. Croix, qui se compose de prêtres et de frères, enseignants et coadjuteurs, tire son nom de la paroisse de Ste. Croix du Mans, où elle a originé : elle fut approuvée par le Saint Siège en 1857.

Au R. P. Vérité succéda en 1849 le R. P. Jos. Rézé, qui dirigea la maison de St. Laurent pendant vingt ans. Jusq'en 1862 cet établissement ne fut qu'une académie industrielle ; mais alors la charte en fut modifiée et il devint collège classique.

Le local primitif occupé par les Religieux de Ste. Croix comprenait une maison de 40 pds. par 30, devenue depuis la propriété d'un négociant de la place. En 1852 l'on transféra les classes dans le local actuel, dont la première partie consistait en un bâtiment de 120 pds. par 60, à trois étages. Onze ans plus tard on y ajouta une construction de 110 pds. de même hauteur et dont l'étage supérieur sert de chapelle. Comme le nombre des élèves allait toujours en augmentant, on construisit en 1873 une annexe de 100 pds. à quelques pas de l'ancienne maison ; ce qui ne suffisait pas en 1880, où l'on érigea une grande aile à gauche du corps principal.

Le Collège de St. Laurent est affilié à l'Université Laval depuis 1880. A l'instruction classique donnée dans les deux langues, il joint l'enseignement commercial, qui est sur un pied d'égalité avec celui des meilleurs collèges commerciaux que possède le pays. Les élèves gradués de la classe d'affaires sont en état d'occuper n'importe quelle position dans les banques ou autres bureaux de comptabilité.

Une voie ferrée relie à Montréal la ville de St. Laurent, qui possède aussi un couvent très florissant tenu par les Sœurs de Ste. Croix ; le trajet se fait en 25 minutes, et les voyageurs ont à leur disposition trois convois par jour.